## AR PREFECTURE

016-211600903-20200129-2020\_12-DE

Regu le 31/01/2020



Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 22 Membres présents: 18 Suffrages exprimés: 22 République Française

Délibération N° 2020-12 Conseil Municipal du 29 Janvier 2020

**DATE DE CONVOCATION**: 23 Janvier 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER-J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR</u>: M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON - K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC - K. GAI - K. PERROIS - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET: CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Le conseil municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34

Considérant qu'un agent des services techniques placé sur le grade d'agent de maîtrise est lauréat du concours de technicien filière technique et exerçant les fonctions de direction des services techniques

Considérant les missions qui lui sont demandées dans le cadre de son profil de poste

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire

Par 22 voix pour

DECIDE DE LA CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN TERRITORIAL AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2020

DIT qu'il sera appliqué à cet emploi le régime indemnitaire y afférant, prime de rendement et de service (PSR) avec possibilité d'application du taux doublé indemnité spécifique de service (ISS) avec application d'un taux maximum 12 et application du taux individuel maximum de coefficient géographique

AR PREFECTURE

016-211600903-20200129-2020\_12-DE

Regu le 31/01/2020

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville et seront repris dans le budget 2020.

MODIFIE EN CE SENS LE TABLEAU DES EFFECTIFS.

POUR EXTRAIT CONFORME Le signataire Le Maire Jean-Louis LEVESQUE